

Demandeur : Office notarial <input type="checkbox"/> Agence immobilière <input type="checkbox"/> Propriétaire (ou ayant droit) <input type="checkbox"/> Acquéreur <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Nom et adresse complète du demandeur : 1 ^{er} Tél. :Mèl : Vos références dossier : Nom du vendeur :Nom de l'acquéreur : Date prévue de signature de la vente :

Nom, adresse, téléphone de la personne à contacter pour accéder au bien (sur rendez-vous) : M Mme 1 ^{er} Tél. :2 nd Tel :Mèl :
--

Propriétaire (au jour de la demande) : Adresse du bien : Commune : Références cadastrales :Parcelle bâtie : <input type="checkbox"/> Parcelle nue <input type="checkbox"/> En cas de division parcellaire, parcelle-mère :et-parcelles filles : Type de bâti : Maison individuelle <input type="checkbox"/> Petit collectif (6 appartements ou moins) <input type="checkbox"/> Grand collectif (plus de 6 appartements) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Bâtiment artisanal ou commercial : (nature de l'activité) : <input type="checkbox"/> Installation industrielle (nature de l'activité) : Le bien est-il occupé à ce jour ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Distribution d'eau aux équipements sanitaires Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

En complément de ce formulaire, merci de fournir les éléments suivants :

- **Pour une maison individuelle** : Joindre un extrait de plan cadastral du bien vendu ainsi que les éventuels plans des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en votre possession,
- **Pour les autres bâtiments** : Joindre un extrait de plan cadastral du bien vendu ainsi qu'une copie des plans des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour que la prestation puisse être réalisée (demande de contrôle), il est important de prendre en compte les éléments suivants :

- Les équipements sanitaires du bien à contrôler devront tous être accessibles et alimentés en eau,
- Les regards, tampons ou Tés de visites, puisards ou autres équipements (réseau des eaux usées ou des eaux pluviales) devront être identifiés, dégagés et ouverts.

À défaut, la prestation pourrait ne pas être réalisée dans son intégralité et un second rendez-vous sur place nécessaire.

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et informations présents dans ce formulaire (en page 1 mais aussi en page 2) et s'engage à payer la prestation à réception de l'avis des sommes à payer adressé ultérieurement par le Trésor Public. (Merci de ne pas joindre de chèque ou autre type de règlement à ce formulaire).

Date et signature du demandeur :

Tarifs 2025 :

	Tarifs en Euros (ttc) (3)
Demande de contrôle	99,00 €

Tarifs : Délibération du Bureau/Conseil Communautaire daté du **10 décembre 2020**

Contrôle du raccordement : Contrôle de conformité du raccordement au réseau public des eaux usées de l'ensemble des équipements sanitaires du bien à contrôler, vis-à-vis du règlement d'assainissement de Bourges Plus ainsi que du règlement sanitaire départemental du Cher en vigueur (sur rendez-vous).

Contrôle de l'assainissement non collectif : Contrôle de bon fonctionnement de l'installation.

Délais de réponse :

Un délai de 1 mois court à partir de la date de la visite sur place et non de la réception de la demande.

N.B. :

Ce contrôle est réalisé sur les indications du propriétaire ou de son représentant. Aussi, BOURGES PLUS ne saurait être tenu pour responsable en cas d'anomalie de raccordement d'ouvrage(s) ou d'appareil(s) dont l'existence n'aurait pas été signalée au contrôleur le jour de la visite. Du fait qu'un système d'assainissement étant, par nature, enfoui, il n'est pas possible de se prononcer sur des dysfonctionnements qui ne sont pas apparus, ou qui n'ont pas été portés à la connaissance du Service Assainissement, au moment de la visite (contre-pente, sous dimensionnement, vétusté, canalisations cassées, utilisation de mauvais matériaux ou inadapté à son rôle...). Enfin, Le bon fonctionnement de l'assainissement n'est, quels que soient les résultats du contrôle, pas garantie en cas d'utilisation anormale des installations (en particulier introduction d'objets ou de substances risquant de provoquer une obturation/colmatage total(e) ou partiel(le)) ou de vice caché.

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

Vos informations font l'objet d'un traitement informatisé réservé à l'usage exclusif de Bourges Plus. Le service assainissement de Bourges Plus s'engage conformément à la nouvelle réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles et de ne pas utiliser vos données à d'autres fins qu'au suivi et au contrôle des dispositifs d'assainissement. La durée du traitement est de 10 années. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, veuillez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) par voie électronique : dpo@agglo-bourgesplus.fr ou par courrier : DPO de Bourges Plus -23-31 Boulevard Foch CS 20321 18023 BOURGES CEDEX.